

UNITAIRES DES ARDENNES



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Jean-Michel Bardeau - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

SNU-ipp 08

DANS VOTRE AGENDA :

PROMOS :

Les explications, la fiche de contrôle syndical

Arithmétique de base

Eric Woerth, le ministre du Budget, s'est vanté, le 23 octobre, dans l'hémicycle, d'avoir supprimé 100 000 postes de fonctionnaires en trois ans, faisant ainsi économiser 3 milliards au Budget.

« Vous les avez immédiatement redonnés en baisse de TVA aux restaurateurs, qui eux n'ont créé que 6 000 emplois, lui a répondu le député socialiste Henri Emmanuelli. En définitive, on n'a donc pas économisé un centime, mais on a perdu 94 000 emplois. »

Un raisonnement simple mais efficace.

(Le Canard Enchaîné n° 4644, 28 octobre 2009,

RÉUNION D'INFO SYNDICALE

le 18 novembre de 8 h 45 à 11 h 45

CONDITIONS DE TRAVAIL - AUTORITARISME - A.P.E -
MOUVEMENT

Local du SNUipp (Quartier de Mohon) à Charleville-Mézières

GRÈVE

24 NOVEMBRE

à l'appel de la FSU, CGT, SUD

Non au budget !

Déclaration d'intention : avant le 21/11.
voir pages intérieures...

SERVICES PUBLICS :

Agir pour la poste et l'hôpital public

Voir le compte-rendu des initiatives unitaires dans le département et encarts

N° 168

Sommaire

N° CPPAP : 1011 S 08017

Trimestriel : Novembre 2009

0,80 euro



Page 2 : Grève mode d'emploi
Pages 3 et 4 : Promotions
Page 5 : Grève du 24 novembre

Page 6 : Adhérer au SNUipp
Page 7 : RIS du 18 novembre
Page 8 : La Poste - Publicité
Page 9 : Sauvons l'hôpital de Manchester

Page 10 : Compte-rendu audience IA
Encart : carte postale

GRÈVE LE MARDI 24 NOVEMBRE

QU'EST-CE QU'ON ATTEND ?

Encore 16 000 suppressions de postes à la rentrée prochaine et les organisations syndicales attendent, attendent...

Pendant ce temps-là, nous en connaissons qui doivent se frotter les mains et se dire qu'ils peuvent continuer à avancer et à continuer leur travail de mise à mort des services publics, du nôtre en particulier, puisqu'aucune riposte commune n'est envisagée. Dans ce contexte attentiste, la FSU a pris ses responsabilités et a décidé d'appeler l'ensemble des personnels de l'Education Nationale et de l'Enseignement Agricole Public à une première journée de grève le 24 novembre.

Bien sûr faire grève c'est toujours difficile mais rarement stérile, on a encore pu le mesurer l'année dernière avec le recul du gouvernement sur les reprises de postes en RASED et peut-être à terme le sauvetage des RASED dont la disparition était annoncée à l'horizon 2011.

Une grève au moment du vote du budget reste le seul moyen pour exprimer notre désaccord avec les projets gouvernementaux et porter

l'exigence d'un système éducatif qui assure la réussite de tous les jeunes : une augmentation des recrutements aux concours, un arrêt des suppressions de postes, une autre réforme de la formation des enseignants. C'est aussi se prononcer contre la précarité, pour les salaires et la revalorisation de l'ensemble des personnels, pour la défense des statuts et l'amélioration des conditions de travail.

Au moment de l'annonce des mesures de carte scolaire, beaucoup vont prendre conscience de l'impact des 16 000 suppressions inscrites au budget mais c'est dès aujourd'hui qu'il faut se battre et même si certains disent que faire grève ne sert à rien, nous pensons que ne rien faire ne sert à rien non plus, si ce n'est à laisser croire au gouvernement que nous approuvons ses choix politiques.

Alors agissons, soyons nombreux à refuser un budget de misère pour l'avenir de l'école et à faire grève le 24 novembre !

Grève et déclaration d'intention :

date limite le samedi 21 novembre au soir

N'oubliez pas d'adresser votre déclaration d'intention de participer à la grève du 24 novembre à votre IEN, par courrier ou mail. La date limite est fixée au 21 novembre au soir. Le modèle de lettre est à télécharger sur notre site.

Nous vous rappelons que cette déclaration ne vous engage pas à être gréviste et ne sert qu'à la mise en place du Service Minimum d'Accueil. Plus nous serons à déclarer notre intention, et plus il sera compliqué d'assurer ce SMA. Les retraits de salaire ne sont effectués que sur la base de l'imprimé que vous retournez à l'IA après la grève.

RÈGLES (DÉPARTEMENTALES) DE L'AVANCEMENT...

Les périodes de traitement ne sont pas les mêmes : du 2 décembre 2009 au 1er décembre 2010 pour les instits, du 1er septembre 2009 au 31 août 2010 pour les PE.

LES ÉLÉMENTS DU BARÈME :

- (Note + correctif pour une note de plus de trois ans) x 3
- Ancienneté Générale de Service calculée au 1er septembre 2009.

La note est celle obtenue avant le 31 octobre 2009 pour les instits, avant le 1er septembre 2009 pour les PE.

Pour être promu, il faut être promuable, donc avoir suffisamment d'ancienneté dans l'échelon (voir tableau ci-dessous).

Promotions au choix (instits) et grand choix (PE) : 30% des promouvables sont promus (deux tiers au barème strict et un tiers après discussion, en fonction notamment du nombre de promotions déjà obtenues).

Promotions au demi-choix (instits) et choix (PE) : cinq

septièmes des promouvables sont promus au barème.

ATTRIBUTION DES RESTES :

Le nombre de promus dans chaque échelon ne tombe pas forcément sur un nombre entier et génère quelquefois un reste. Par exemple : 25 instits sont promouvables au 9ème échelon. 30% doivent être promus. $25 \times 30\% = 7,5$. 7 instits sont promus au 9ème échelon et il reste 0,5. En additionnant les restes de chaque échelon, on peut attribuer des promotions sur ces restes. Conformément à notre souhait, ces promotions sont attribuées aux personnels qui partent en retraite et qui ont obtenu le moins de promotions au choix (instit) ou grand choix (PE) dans leur carrière, à la condition qu'ils puissent bénéficier de six mois d'ancienneté dans l'échelon au moment de leur départ en retraite.

CAPD

P.E. : 26 novembre
Instits : date non communiquée

Ce qu'en pense le SNUipp

Le SNUipp a bien des choses à dire sur ce qu'il convient de faire pour améliorer l'avancement et le

rendre plus efficace. Le déroulé de carrière entre un avancement toujours au rythme le plus rapide (grand choix) et un au rythme le plus lent (ancienneté) crée de profondes inégalités.

Pour atteindre le 11ème échelon, l'un mettra trente ans tandis que l'autre n'en mettra que vingt. Sur l'ensemble de la carrière, cette différence se chiffre à 154 361

euros.

Le SNUipp revendique l'avancement automatique de tous les instituteurs et professeurs des écoles au rythme du grand choix.

Instits	Choix	Mi-Choix	ancienneté
10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois
9 ^e au 10 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
6 ^e au 7 ^e	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
5 ^e au 6 ^e	1 an 3 mois		1 an 6 mois
4 ^e au 5 ^e	1 an 3 mois		1 an 6 mois
3 ^e au 4 ^e	Avancement automatique : 1 an		
2 ^e au 3 ^e	Avancement automatique : 9 mois		
1 ^e au 2 ^e	Avancement automatique : 9 mois		

PE	Grand choix	Choix	ancienneté
10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans
8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
4 ^e au 5 ^e	2 ans		2 ans 6 mois
3 ^e au 4 ^e	Avancement automatique : 1 an		
2 ^e au 3 ^e	Avancement automatique : 9 mois		
1 ^e au 2 ^e	Avancement automatique : 3 mois		

PE Hors classe	
6e au 7e :	3 ans
5e au 6e :	3 ans
4e au 5e :	2 ans 6 mois
3e au 4e :	2 ans 6 mois
2e au 3e :	2 ans 6 mois
1er au 2e :	2 ans 6 mois

AVANCEMENT : FICHE DE CONTRÔLE

À RENVOYER AU SNU-IPP 08 AVANT LA C.A.P.D

Vos représentants en CAPD sont vigilants et veillent à ce que les règles communes soient appliquées dans la plus grande transparence.

Cependant, pour que ce travail soit fructueux, il vous faut vérifier les informations de l'administration et transmettre les éléments dont vous disposez aux élus du SNUipp.

Nom :

Prénom

École :

Date de naissance :

Indispensable en cas d'égalité de barème :

Instit

P.E

P.E.H.C

Échelon :

Depuis le :

Nombre de promotions obtenues :

Choix (instits) ou Gd choix (PE) :

Mi-choix (instits) ou Choix (PE) :

Ancienneté générale des services au 01/09/09 :

ans

mois

jours

Calcul de l'AGS (1 point par an + 1/12^{eme} par mois + 1/360^{eme} par jour)

Note pédagogique :

Instits avant le 31/10/09

PE avant le 01/09/09

obtenue le :

Correctif de notes :

(0,20 par an au delà de 3 ans
d'ancienneté de la note pédagogique)

Note corrigée :

Barème total :
note corrigée x3 + AGS

SANS ATTENDRE, ENVOYEZ LA FICHE AU SNU-IPP 08, 48 RUE V.HUGO 08000 CH-MEZ.

L'ÉDUCATION : une valeur SÛRE !

**FSU (SNES, SNEP, SNUIPP, SNEsup, SNUEP,
SNASUB, SNICS, UNATOS, SNETAP) - SDEN-CG'**

POUR L'ÉCOLE - POUR NOS MÉTIERS

MARDI 24 NOVEMBRE

GRÈVE NATIONALE

Exigeons un autre budget



- POUR une véritable réforme de la formation des maîtres
- POUR la revalorisation de nos salaires et de nos métiers
- POUR un système éducatif assurant la réussite de tous les jeune
- POUR des recrutements massifs aux concours
- POUR l'amélioration des conditions de travail et d'étude
- POUR le respect de nos statuts

À CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

9H00 : Assemblée Générale des personnels
au local de la FSU - 48, rue Victor HUGO - Quartier de Mohon

11H00 : Rassemblement devant la préfecture
et manifestation jusqu'à l'Inspection académique

SNU-IPP 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2009-2010

Nom : _____	
Nom de jeune fille : _____	
Prénom : _____	Tél : _____
Date de naissance : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse personnelle : _____	
Adresse électronique : _____	
Établissement scolaire : _____	
Catégorie professionnelle : _____	
<i>choisissez : Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc, Retraité, autre....</i>	
Emploi : _____	
<i>choisissez : Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....</i>	
Échelon au 1/09/2009 : _____	
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire	
Montant de la cotisation : _____	
Caisse de grève (libre) : _____	
Montant total à verser : _____	
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B
Nombre de mensualités (jusqu'à 10) Cochez les mois où vous désirez un prélèvement	
<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> O
<input type="checkbox"/> N	<input type="checkbox"/> D
<input type="checkbox"/> J	<input type="checkbox"/> F
<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> A
<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> J

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra en avril 2010.

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À _____	Le _____	Signature : _____
---------	----------	-------------------

P.E.G.C

Classe normale		Hors classe		classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	134 C	1	137 C	1	182 C
9	141 C	2	144 C	2	196 C
10	149 C	3	152 C	3	206 C
11	158 C	4	160 C	4	219 C
		5	182 C	5	231 C
		6	195 C		

Retraités

pension < 1295 C	76 C
de 1295 à 1372 C	84 C
de 1372 à 1488 C	100 C
de 1488 à 1600 C	118 C
pls de 1600 C	135 C

Prof. des Ecoles

Echelon	cotisation
2	113 C
3	119 C
4	126 C
5	132 C
6	141 C
7	149 C
8	159 C
9	170 C
10	183 C
11	196 C
Hors-classe	
5	207 C
6	220 C
7	232 C

Instituteurs

Echelon	cotisation
2	110 C
3	112 C
4	114 C
5	117 C
6	120 C
7	122 C
8	129 C
9	136 C
10	143 C
11	156 C

Temps partiel 50 %

(Demi-cotisation avec un minimum de 89 €)

Temps partiel autre quotité

(cotisation au pro-rata de la quotité)

Majorations

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €
Directeur adjoint SEGPA	16 €

Réunion d'information syndicale

mercredi 18 novembre

DE 8 H 45 À 11 H 45

AU LOCAL DU SNUIPP, 48, RUE VICTOR HUGO (MOHON) CHARLEVILLE-MÉZIÈRES



Reprenons la main ! Apportez votre témoignage, votre avis et construisons ensemble les ripostes sur :

- l'aide personnalisée
- le mouvement intra-départemental
- l'autoritarisme des IEN
- les absences non remplacées
- ...

ATTENTION

Deux RIS par année scolaire peuvent être déduites du temps des animations pédagogiques, ou de la journée de solidarité nationale, ou des 24 heures de concertation. Pour y participer, informez (ce n'est pas une demande d'autorisation d'absence) votre IEN à l'avance par simple lettre (le parchemin n'est pas obligatoire !) et déduisez ce temps de votre horaire hors présence des élèves.

Modèle de lettre à l'IEN.

Nom, Prénom
École

à Mme l'Inspectrice d'Académie
s/c de M (Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale
de

En application des dispositions du Décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le 18 novembre 2009
Date

LA POSTE : ON CONTINUE !

Respect de la votation, retrait du projet de loi, ouverture du débat public, référendum sur l'avenir du service public postal.

J'écris au Président

Plus de 2,3 millions de personnes ont participé à la votation contre le changement de statut de La Poste organisée par 60 organisations syndicales, politiques, associatives réunies dans un comité national.

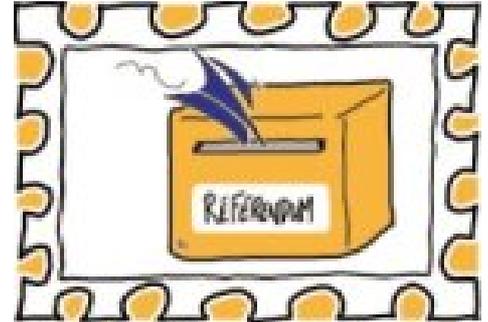
Face à ce succès, le comité a écrit au président de la République pour lui demander de prendre la mesure de la mobilisation, retirer le projet et ouvrir un grand débat public sur l'avenir de La Poste. Le courrier a reçu pour toute réponse la mise à l'ordre du jour du Sénat du projet de loi postale qui sera examiné dans la semaine du 2 au 6 novembre.

Face à cette situation, le comité national lance une grande campagne « J'écris au Président » avec 5 millions de cartes pétition adressées au président de la République exigeant le respect de la votation, le retrait du projet de loi, l'ouverture du débat public, la tenue d'un référendum sur l'avenir du service public postal.

Il appelle à faire du 31 octobre au 7 novembre une nouvelle semaine de mobilisation, le 31 octobre en organisant des rassemblements devant les bureaux de poste associant population, élus et postiers, le 2 novembre par une montée des représentants des comités locaux et d'élus. à Paris devant le Sénat pour rappeler le résultat des votations département par département.

La FSU appelle à participer massivement à ces initiatives.

Vous trouverez en encart dans ce bulletin une carte postale à



envoyer à Monsieur le Président de la République. N'affranchissez pas : pour joindre notre grand homme, l'envoi est gratuit. Pensez ensuite à nous envoyer un petit mail pour nous avertir de votre envoi, afin pour nous de comptabiliser les messages autant que possible.

Crédit Mutuel

Enseignant

50 €

Cadeau de bienvenue



Reservé aux personnels de l'Éducation nationale

FINANCER VOS PROJETS

**RÉPONSE RAPIDE
TAUX COOPERATIFS
GARANTIE GRATUITE**

CME 08

N° Indigo 0 820 352 062

6 avenue Charles de Gaulle
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

02900@cmne.fr

SAUVONS L'HÔPITAL DE MANCHESTER !

Une première réunion le 23 octobre à l'initiative du syndicat CGT des hospitaliers et des élus communistes a abouti à la création d'un collectif "pour la défense de l'hôpital public " composé d'usagers soutenus par des élus et des organisations, les premiers signataires étant le syndicat CGT des hospitaliers de Charleville-Mézières, la FSU 08, l'UD CGT, la Ligue des droits de l'homme, le NPA 08, le PCF 08 et le PS 08.

REDRESSEMENT ? VOUS AVEZ DIT REDRESSEMENT ?

En effet, la situation dégradée de l'hôpital de Charleville-Mézières, devient insupportable et va encore être aggravée par un plan de "redressement" exigé par l'agence régionale de l'hospitalisation qui doit être voté par le conseil d'administration de l'hôpital le 20 novembre.

Le collectif dénonce la perversité du financement qui lie les recettes à l'activité des hôpitaux : actuellement, 80% des établissements publics sont en grande difficulté financière par manque de recettes. Un échange d'informations lors d'un débat fructueux et constructif a permis d'élaborer un calendrier d'actions :

communiqué de presse, diffusion d'un tract et signature de pétition le 14 novembre rue piétonne et le 15 devant l'hôpital, appel à un rassemblement devant le bâtiment administratif de l'hôpital, à l'occasion de la réunion du conseil d'administration, le 20 novembre à partir de 8 H 30.

S'ORGANISER ICI ET MAINTENANT

Une réunion publique avec un représentant du collectif national sera organisée dans les premiers jours de décembre pour donner à la population ardennaise tous les éléments de compréhension de la situation catastrophique de l'hôpital de Charleville Mézières et des autres hôpitaux français.

Un blog permettra de donner toutes les informations, consultable à l'adresse : <http://sauvegardehopital.over-blog.com/> Ceux qui veulent rejoindre ce collectif, déjà très actif, peuvent le contacter au 03 24 58 72 29 (ligne directe du syndicat CGT du Centre Hospitalier Manchester).



COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE IA DU 4 NOVEMBRE

L'Inspectrice d'Académie a répondu favorablement à notre demande d'audience et a reçu une délégation du SNUipp 08 le mercredi 4 novembre à 17 h 30. Nous avons pu aborder tous les points sur lesquels nous avons souhaité échanger.

RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Dans le calendrier des animations pédagogiques publié par l'IA quatre mercredis sont fléchés pour « Ecoles et réunions syndicales ». Le ministère a demandé l'année dernière que les RIS ne se tiennent pas sur les 24 heures élèves, soit mais nous n'allons pas de surcroît laisser l'Administration nous en imposer les dates. L'IA nous a bien confirmé que les collègues pouvaient assister à des RIS n'importe quel mercredi et déduire les heures du quota animation pédagogique, ou journée de solidarité nationale, ou 24 heures de réunion école. Elle précisera ce cadrage aux collègues par le biais des IEN.

IEN

De plus en plus de collègues se plaignent de l'attitude de certains IEN qui ne leur font plus confiance et qui pilotent leur circo à coup d'injonctions, demandant parfois des documents auxquels personne n'avait encore jamais pensé... L'IA nous a affirmé que tout ceci allait se régulariser et que ce point serait abordé lors du prochain conseil d'IEN. Quant à nous, nous restons vigilants.

APE

Nous avons encore une fois rappelé que notre organisation était opposée à la suppression de deux heures de classe pour tous les élèves.

L'IA refuse de quantifier dans les 60 heures le temps nécessaire (et prévu dans les textes) pour la préparation, de nouvelles consignes ministérielles leur ayant été données en ce sens. Pour autant les textes n'ont pas été modifiés et c'est aux écoles de prévoir ce temps avec l'IEN.

Nous avons demandé et ce sera une des priorités de l'IA qu'une évaluation du dispositif soit réalisée car on ne peut s'en tenir à une évaluation des conditions matérielles de transport, articulation avec les dispositifs municipaux et autres.

RASED

La charte RASED élaborée en 2004 a été actualisée par un groupe (composé d'enseignants spé, de directeurs, de ...) pour être mise en conformité avec les nouvelles circulaires RASED. Elle sera divulguée le 17 novembre. Nous avons affirmé que nous serions très attentifs au respect de ces nouveaux textes RASEDL La charte qui n'est qu'un document départemental ne peut pas imposer une intervention en classe, par exemple.

Nous avons insisté sur la nécessité d'envoyer des collègues en formation CAPA-SH option E, des postes sont devenus vacants du fait de la réorientation de certains enseignants spécialisés et d'autres vont le devenir avec les nombreux départs en retraite prévisibles dans les deux prochaines années.

Enfin nous avons demandé, si un redéploiement des réseaux sur le département était envisagé, que les collègues soient associés au projet. (l'IEN ASH avait décidé de sursoir à cette réorganisation l'année dernière).

STAGES PE1

La mise en place des nouvelles modalités de formation permet aux PE1 d'effectuer des stages en responsabilité. Le SNUipp n'est pas favorable à cette mesure : les PE1 n'auront effectué qu'un stage de pratique accompagnée et on n'a aucune certitude qu'ils iront au bout de leur contrat. Il semble qu'environ 70 PE1 seraient intéressés pour accomplir de tels stages sur les Ardennes. Il y aurait deux sessions d'une semaine au deuxième trimestre. Les stages de formation continue qui seront proposés ne sont pas encore finalisés.

RESPECT DES TEXTES

De plus en plus souvent les collègues qui effectuent des demandes réglementaires se voient opposer une réponse négative de leur IEN ou de l'IA. Nous avons au travers de deux exemples illustré nos propos et souligné qu'il est très désagréable d'être obligé de revenir à la charge pour obtenir enfin satisfaction de nos droits.

